



Cagnotte le 31 mars 2019

## Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)



**Monsieur le Préfet des Landes**  
**24 rue Victor Hugo**  
**40021 Mont de Marsan Cédex**

Transmission électronique : [pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr](mailto:pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr)

**Objet : état du lac de Vieux Boucau**

Monsieur le préfet,

Notre attention a été attirée sur la prolifération d'algues dans le lac de Vieux Boucau. La situation semble pire que jamais ; nous avons donc profité de notre assemblée générale qui se tenait à Orx pour examiner cette situation. Voici quelques photos prises le 29 mars qui vous permettront d'appréhender ce dossier si n'étiez pas déjà informé.





Voici comment nous percevons la situation du lac de Port d'Albret, de la STEU et des chenaux :

Le réseau hydrologique complexe à l'origine a été modifié :

- le canal historique a subi un changement de tracé dans sa partie finale pour faire le canal de vidange du lac de Pinsolle ;
- un piquage de raccordement du chenal de dérivation a été réalisé pour alimenter le lac de Port d'Albret.

Par ailleurs ce réseau est géré par un système de vannes (de mémoire de marcheur : 5) et 2 barrages tout aussi complexe dont une, cachée, que l'on met en fonctionnement à l'occasion quand le niveau de la nappe phréatique est important sur Vieux-Boucau ou Messanges ...

Les bassins d'infiltration de la station de traitement des eaux usées (de mémoire 30 000 EqH) étnnt à proximité (200 m) du canal de Soustons, on peut logiquement penser que des infiltrations interviennent et que des nutriments arrivent jusqu'au lac, ce qui expliquerait la prolifération de végétaux dans celui-ci. Des analyses "amont / aval" permettraient de savoir.

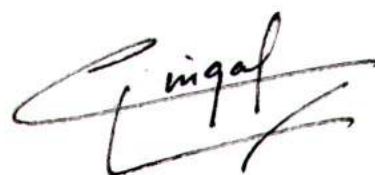
Permettez-nous de faire observer que le mode de fonctionnement de ce système hydrologique, consistant en l'ouverture, plus ou moins importante par télécommande, des vannes et barrages n'est pas transparent ; il est dans les mains d'une ou deux personnes.

Le faucardage du lac n'est que le traitement de l'effet, pas de la cause. En effet, si le développement d'algues au printemps est tout à fait naturel « efflorescence algale », la conjugaison de la chaleur inhabituelle + des quantités à mesurer de nutriments (engrais azoté et/ou phosphoré) + un manque de pluie font qu'il est à craindre pour la biodiversité du lac marin. Ces algues sont normales en cette saison, quoique un peu tôt, mais la quantité elle ne l'est pas, il faut donc lancer une investigation à l'aide d'analyses sur divers points d'échantillonnage, afin de déterminer la ou les causes et ainsi tenter de ré-équilibrer l'éco-système du lac marin.

La SEPANSO demande donc une étude approfondie de la situation. Si l'eutrophisation est évidente, permettez-nous d'insister pour demander que des analyses chimiques soient réalisées parallèlement aux analyses classiques « eaux de baignades ». Seule une connaissance parfaite de la situation pourra permettre de trouver des solutions pour remédier à la situation que nous connaissons.

Enfin la SEPANSO vous recommande la (re)lecture de l'avis du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique en date du 6 décembre 2005 (P.J. page 4).

Veillez agréer, Monsieur le préfet, l'expression de notre considération distinguée.



Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes  
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte  
+33 5 58 73 14 53  
[georges.cingal@wanadoo.fr](mailto:georges.cingal@wanadoo.fr)

<http://www.sepanso40.fr>

# CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE

*Section des Eaux*

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2005

## PROJET D'EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION DU PORT D'ALBRET SITUEE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SOUSTONS PROPOSE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU MARENSIN (LANDES)

### AVIS

Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, ses rapporteurs entendus et après discussion, considérant :

- le projet de système de collecte des eaux résiduaires et d'extension de la station d'épuration de l'agglomération de Port d'Albret sur le territoire de la commune de Soustons proposé par le Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement du Marensin (Landes),

- que les travaux engagés sur les réseaux sont de nature à améliorer la qualité des eaux superficielles des milieux récepteurs,

- que la station existante, bien que sous dimensionnée, a un faible impact apparent sur les eaux superficielles, grâce au système d'infiltration dans les sables dunaires qui complètent l'épuration et assurent la diffusion de la pollution résiduelle,

- que la contamination de la nappe qui en résulte reste limitée à une zone où il n'existe aucun captage d'eau potable,

- que la nouvelle station d'épuration sera largement dimensionnée et aura des performances supérieures à celles de la station existante,

- que ce projet n'a fait l'objet d'aucune contestation lors de l'enquête publique,

- que le volet de l'étude d'impact consacré à la qualité des eaux est insuffisant et n'apporte pas de description précise de la qualité actuelle des eaux du milieu récepteur ni des enjeux et ne procède à aucune évaluation quantitative de l'impact de la station existante ni de la station future, mais que, malgré cette insuffisance, il n'y a pas lieu de retarder la réalisation de ce projet,

1- donne un avis favorable à la réalisation du projet de réhabilitation du système de collecte des eaux résiduaires et d'extension de la station d'épuration de l'agglomération de Port d'Albret sur le territoire de la commune de Soustons présenté par le Syndicat intercommunal de l'eau et de l'assainissement du Marensin ;

2- recommande la réalisation d'analyses complémentaires permettant de comprendre les mécanismes de l'évolution de la qualité des eaux depuis le rejet de la station d'épuration jusqu'au canal de Soustons et de procéder à une évaluation quantitative de l'impact du rejet de la station actuelle et de la station future ;

3- attire l'attention du Syndicat sur les risques de colmatage des bassins d'infiltration.

**COPIE CONFORME**